

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2021 (AMI)

COHESION SOCIALE



« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les Collectivités Territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

CONTEXTE

A l'échelle de la CALL, **19 communes sur 36 sont inscrites en Politique de la Ville** (21 quartiers prioritaires, 56 000 habitants soit ¼ de la population totale).

L'**évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville** livrée en juillet 2019 met en avant des **problématiques majeures** qui demeurent à traiter dans les QPV comme l'éducation, la mobilité, l'insertion professionnelle, la faible mixité sociale ou bien encore l'accès aux droits.

La **crise sanitaire** a eu quant à elle un effet « loupe » voire est venue aggraver ces problématiques : le logement, la configuration familiale (25 % de nombreuses familles monoparentales dans les QPV) qui a amplifié les troubles psychologiques, les problématiques liées à l'accès et aux usages du numérique (conséquences directes sur l'accès aux droits et à la continuité éducative) le décrochage scolaire en particulier des adolescents, la santé, l'accès à l'alimentation, l'illettrisme, l'augmentation des violences intrafamiliales ...

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée dans une **politique de cohésion sociale volontariste, ambitieuse et transversale** (toutes les compétences de la CALL sont mobilisées) pour améliorer la qualité de vie de ces 56 000 habitants issus des quartiers prioritaires.

Dans le cadre de ses **crédits de droit commun Politique de la Ville**, la CALL accompagne de nombreuses associations du territoire qui œuvrent dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants en QPV. D'un point de vue stratégique et méthodologique, en 2020, la CALL a expérimenté une nouvelle traduction de **ce soutien financier par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**. Au regard de l'expérimentation concluante, **la CALL reconduit ce dispositif en 2021**.

L'AMI intervient en **complémentarité de la programmation du Contrat de Ville** qui repose sur **4 piliers** : l'amélioration de l'inclusion et du développement de la cohésion sociale, l'amélioration de

l'habitat, du cadre de vie et de l'environnement, le renforcement de l'attractivité des QPV et l'égalité des chances en qualité d'axe transversal.

OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'AMI s'adresse aux associations agissant en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il a vocation à :

- contribuer à la **nouvelle stratégie de la CALL** en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires ;
- Inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les QPV pour **répondre à des besoins non pourvus** par les actions du Contrat de Ville ;
- Promouvoir les **démarches expérimentales et innovantes** ;
- Valoriser les **actions exemplaires** ;
- Accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social ;
- Soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des **processus de participation des habitants**.

BUDGET 2021

150 000 euros de crédits spécifiques (en fonctionnement) de la CALL sont fléchés sur l'AMI cohésion sociale pour l'année 2021 dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville ».

PUBLIC CIBLE

Les projets soutenus dans le cadre de l'AMI doivent **concerner majoritairement les habitants résidant en quartier prioritaire** (au moins 60%). Une **priorité** est accordée **aux jeunes et aux femmes** (public plus difficilement mobilisable).

L'opérateur s'engage dans sa présentation à préciser les modalités de mobilisation et de ciblage de ces derniers (sourcing).

ORIENTATIONS PRIORITAIRES DE L'AMI 2021

S'appuyant sur le contexte de la situation des QPV, l'AMI 2021 vise à soutenir des projets articulés autour des priorités suivantes :

1. L'insertion professionnelle et sociale :

- créer les conditions d'employabilité des habitants des QPV.
- Mettre en place des actions innovantes visant à faire du sport et de la culture des leviers dans les champs de l'insertion sociale et professionnelle.

- Développer des actions en faveur d'une mobilité plus inclusive (proposer des solutions physiquement et financières accessibles aux habitants exclus d'un accès à la mobilité comme les demandeurs d'emplois, les travailleurs précaires ...).

2. L'éducation :

- accompagner les démarches expérimentales en matière d'accompagnement à la parentalité (carences dans la fonction parentale).
- Promouvoir les actions d'éducation à la réussite portées par des jeunes pouvant être généralisées.
- Renforcer la coordination de l'accompagnement des élèves et des familles les plus fragiles en mobilisant les différents acteurs de la chaîne éducative, en venant en appui de l'institution scolaire.

3. La santé :

- en lien avec l'Atelier Santé Ville, favoriser les dispositifs de prévention contre les addictions (alcools, écrans, stupéfiants ...) auprès des habitants des QPV.
- Lutter contre le renoncement aux soins.
- Mettre en œuvre des actions qui concernent spécifiquement sur le mal-être et la santé mentale.

4. L'inclusion numérique :

- lutter contre la fracture numérique.
- Accompagner les publics les plus éloignés des usages numériques (exemple : formation des parents pour l'utilisation des plateformes éducatives).
- Faire des outils numériques des leviers d'insertion sociale et économique en faveur des habitants des QPV (exemple : appui sur le Pass Numérique, les Tiers Lieux).

MODALITES DE FINANCEMENT

Les projets retenus dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un **taux de co-financement** de la CALL sur ses crédits de droit commun **plafonné à 50%**.

Toutefois, **un système de bonification pouvant aller jusqu'à 80% du montant total** pourra être accordé si l'action:

- est portée par des habitants des QPV ou inscrite dans un processus de participation des habitants avéré,
- est innovante,
- s'adresse à un public de jeunes ou de femmes,
- est portée par plusieurs opérateurs (démarche partenariale, mutualisation).

PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Les dossiers de demande de subvention devront comprendre les pièces administratives suivantes :

- courrier officiel de demande de subvention à l'attention de Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- Relevé d'Identité Bancaire.
- Pour les associations : liste des membres du Conseil d'Administration, liste des membres du bureau, statuts, copie du récépissé de déclaration.
- Dossier de demande de subvention (un exemplaire en version numérique et un exemplaire original en version papier) signé par le représentant légal de l'association ou le porteur de projet.

Les dossiers complets seront étudiés sous la forme d'audition par un **comité de sélection présidé par le Vice-Président en charge de la Cohésion sociale**. Ce comité sera composé de personnalités reconnues pour leur action en faveur de la Politique de la Ville, d'élus, de techniciens de la CALL et d'habitants.

CALENDRIER PREVISIONNEL

8 mars 2021	Lancement de l'AMI
30 avril 2021	Date limite de dépôt des candidatures
Mai 2021	Instruction des dossiers
Juin 2021	Jury de sélection
Septembre 2021	Délibération pour versement des subventions

CONTACTS :

Pour toute information contacter le **service Politique de la Ville de la CALL** :

Responsable : Sophie MOLLET

Personnes à contacter : Nathalie CAUVIN ou Sergine TORCHY

Mail : contratdeville@agglo-lenslievin.fr

Téléphone : 03 21 790 527 ou 03 21 790 530

ANNEXE :

CALL – Quartiers éligibles à la Politique de la Ville 2014 - 2022

Code_QP	Nom_QP	Commune(s)
QP062002	Camus	Angres
QP062016	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Hulluch (Haisnes)
QP062019	République - Cité 4 (NPNRU)	Avion
QP062020	Cité Des Brebis	Bully-les-Mines/Mazingarbe
QP062021	Cité Du Transvaal - Centre	Fouquières-lez-Lens/Billy-Montigny
QP062022	Cité 5 - Cité 11	Grenay/Loos-en-Gohelle
QP062023	Cité Bellevue	Harnes
QP062024	Cité 12-14 (NPNRU)	Lens
QP062025	Grande Résidence	Lens/Vendin-le-Vieil/Loison-sous-Lens
QP062026	Cité 2	Lens
QP062027	Sellier Cité 4	Lens/Eleu-dit-Leauwette
QP062028	Calonne - Marichelles - Vent De Bise (NPNRU)	Liévin
QP062029	Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	Liévin/Lens/Loos-en-Gohelle
QP062030	Blum - Salengro - 109	Liévin
QP062031	3 Cités	Mazingarbe
QP062032	Cité 10	Sains-en-Gohelle
QP062033	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	Sallaumines
QP062034	Quartier du 3/15	Sallaumines/Méricourt
QP062035	Cité Des Taberneaux	Wingles
QP062045	Quartier Du Maroc - La Canche	Méricourt (Rouvroy)
QP062047	Languedoc - Cité 10	Billy-Montigny (Rouvroy)

Quartiers prioritaires inscrits au Contrat de Ville 2015-2020 de la CALL

